

G.	Données relatives aux participations du Groupe	30
13.	Participations dans les sociétés mises en équivalence: entreprises associées	30
14.	Autres actifs financiers non courants	31
H.	Capitaux propres	31
15.	Informations relatives aux capitaux propres	31
16.	Dividendes	32
I.	Financement et gestion des risques financiers	33
17.	Données relatives à l'endettement financier net	33
18.	Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	34
19.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	35
20.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	35
J.	Avantages du personnel et paiements en actions	36
21.	Provisions pour avantages du personnel	36
22.	Paiements en actions	37
K.	Autres notes	37
23.	Transactions avec les parties liées	37
24.	Note sur les litiges	38
25.	Événements postérieurs à la clôture	38
L.	Autres règles et méthodes de consolidation	38

A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et dispositions spécifiques mises en place dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19

1. Principes comptables

Les principes comptables retenus au 30 juin 2020 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2019, à l'exception des normes et/ou amendements adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020.

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au 30 juin 2020 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire". Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 juillet 2020. S'agissant de comptes consolidés résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour des comptes annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés semestriels résumés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2020

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe ASF au 30 juin 2020. Elles concernent principalement :

- amendement à IFRS 3 "Regroupements d'entreprises – Définition d'une activité";
- amendements à IAS 1 et IAS 8 "Définition du terme "significatif"";
- amendements des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS;
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 "Réforme des taux *benchmark*":

Ces amendements permettent de ne pas tenir compte des effets de la réforme des taux, notamment dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux d'intérêts couverts, jusqu'à ce que la transition vers les nouveaux indices soit effective.

Ils modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture. Dans cette perspective, le Groupe porte une attention accrue en ce qui concerne les modalités définies dans le cadre des nouveaux financements. Les taux IBOR continuent à être utilisés comme des taux de référence dans les marchés financiers et sont utilisés pour la valorisation d'instruments financiers dont les dates de maturité excèdent la date de fin attendue de ces taux.

Le Groupe a appliqué ces amendements par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2019;

- interprétation de l'IFRSIC relative à l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location et de l'amortissement des agencements: Le Groupe a pris connaissance des décisions de l'IFRSIC, publiées le 16 décembre 2019, sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRSIC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques. Les contrats concernés sont essentiellement les baux immobiliers.

Par ailleurs, l'IFRSIC a également confirmé que la durée d'amortissement des agencements non déplaçables ne doit pas être supérieure à la durée du contrat de location.

Le Groupe a appliqué cette interprétation avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, date de la 1^{re} application d'IFRS 16 "Contrats de location". Les impacts de cette application sont limités et ont conduit le Groupe à constater un droit d'utilisation complémentaire de 0,4 million d'euros, en contrepartie d'une dette locative complémentaire.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 30 juin 2020

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2020 :

- amendements à IAS 1 "Présentation des états financiers – Classements des passifs en tant que passifs courants ou non courants";
- amendement IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – déficitaire, notion de coûts directement liés au contrat";
- amendement IAS 16 "Immobilisations corporelles – Comptabilisation des produits générés avant la mise en service";
- amendement IFRS 16 "Contrats de location Covid-19 – Aménagements de loyers";
- amendement IFRS 3 "Regroupements d'entreprises – Références au cadre conceptuel";
- améliorations annuelles des IFRS Cycle 2018-2020.

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, le groupe ASF réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif..).

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant des intérêts minoritaires matériels, ni d'entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la performance financière, le bilan consolidé et les flux de trésorerie du Groupe. Le groupe ASF ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés semestriels de la période ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après :

- évaluation du chiffre d'affaires à l'avancement des contrats de construction et de services ;
- évaluations retenues pour les tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2) ;
- évaluation des engagements de retraite ;
- évaluation des provisions ;
- détermination des taux d'actualisation retenus pour actualiser les provisions (IAS 37) et les engagements liés aux avantages du personnel (IAS 19) ;
- détermination des taux d'actualisation et des durées de location retenus pour la détermination de la valeur des droits d'utilisation et des dettes liées pour les contrats de location (IFRS 16) ;
- valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur ;
- évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

Compte tenu de la crise sanitaire en cours, le Groupe a procédé à un examen approfondi de ces hypothèses et estimations, et mis en place des dispositions spécifiques présentées de façon détaillée en paragraphe 4. "Dispositions spécifiques mises en place dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19".

3.2 Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des titres de participation non consolidés, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti ; tels que définis par la norme IFRS 9 "Instruments financiers") sont communiquées en note 20. "Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable".

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2020

Annexe aux comptes consolidés semestriels

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale.

Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et du "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains titres de participation non consolidés et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (*swaps, caps, floors...*) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.3 Règles et méthodes d'évaluation spécifiques appliquées par le Groupe dans le cadre des arrêtés intermédiaires

3.3.1 Saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe est structurellement saisonnière, cependant dans le contexte de la crise de la Covid-19 l'appréciation de la saisonnalité pourrait être fortement impactée.

En règle générale, le 1^{er} semestre de l'exercice est marqué par une saisonnalité de l'activité du Groupe.

En effet, dans les sociétés de concessions autoroutières, dont le volume de trafic au 1^{er} semestre est structurellement inférieur à celui du 2^e semestre, étant donné le poids élevé du trafic des véhicules légers durant la période estivale. Au cours des derniers exercices, le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre a représenté entre 46 % et 47 % du chiffre d'affaires de l'année.

Le niveau du chiffre d'affaires et celui des résultats du 1^{er} semestre ne peuvent donc pas être extrapolés à l'ensemble de l'exercice.

La saisonnalité de l'activité se traduit également par une consommation de la trésorerie d'exploitation au 1^{er} semestre, en raison du moindre niveau des encaissements durant cette période et du profil de dégageant du *cash-flow* opérationnel, dont une grande partie est réalisée au 2^e semestre.

L'impact des facteurs saisonniers n'a fait l'objet d'aucune correction sur les comptes consolidés semestriels du Groupe.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêté semestriel.

Les charges et produits facturés sur une base annuelle (par exemple les redevances de brevets et licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre sont provisionnés dans les comptes de la période.

3.3.2 Évaluation de la charge d'impôt

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt le taux d'impôt effectif estimé pour l'exercice 2020 (y compris impôts différés). Ce taux peut être ajusté des incidences fiscales liées à des éléments à caractère inhabituel de la période.

3.3.3 Engagements de retraite

Il n'est pas effectué de nouveau calcul actuariel complet à la clôture des comptes consolidés semestriels. La charge du semestre au titre des engagements de retraite est égale à la moitié de la charge calculée au titre de 2020 sur la base des hypothèses actuarielles du 31 décembre 2019. Les impacts liés aux variations d'hypothèses sur les avantages postérieurs à l'emploi intervenues au 1^{er} semestre 2020 (taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme) sont comptabilisés en "Autres éléments du résultat global".

4. Dispositions spécifiques mises en place dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19

Dans ce contexte de crise sanitaire et afin de s'assurer du correct traitement comptable des conséquences de l'évènement Covid-19 sur ses indicateurs de performance et sur sa situation financière au 30 juin 2020, des instructions spécifiques ont été appliquées par le Groupe.

4.1 Créances clients et impôts différés actifs

Les difficultés financières liées à la crise sanitaire entraînent un risque accru de défaillance de certains clients. Les provisions pour créances clients ont fait l'objet d'une revue spécifique au 30 juin. L'exposition du Groupe au risque de crédit a fait l'objet d'un travail spécifique qui n'a pas conduit à l'enregistrement d'une provision complémentaire au 30 juin 2020.

Le recouvrement des impôts différés actifs a fait l'objet d'une attention particulière au 30 juin 2020. Ce poste n'a pas été déprécié à la clôture.

4.2 Comptabilité de couverture et covenants

Le Groupe n'a pas été amené à revoir ses stratégies de couverture et a maintenu ses politiques de comptabilité de couverture telles que décrites dans les états financiers au 31 décembre 2019.

Les principales expositions couvertes concernent le risque de taux d'intérêts. Au 30 juin 2020, la crise de la Covid-19 n'a pas conduit à modifier le caractère hautement probable des flux couverts.

Les principes de valorisation des instruments financiers prennent en compte l'évolution du risque de crédit des contreparties, ainsi que le risque de crédit propre du Groupe. La politique de gestion du groupe ASF prévoyait déjà des limites strictes en fonction des *ratings* des contreparties, ainsi l'impact de la crise a été limité.

Dans le contexte de la crise de la Covid-19, le Groupe a porté une attention particulière aux contrats de financement qui pourraient présenter à court ou moyen terme des risques de non-respect des ratios financiers et notamment au 30 juin 2020.

Les ratios financiers exigés sont respectés au 30 juin 2020.

B. Évolution du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours du 1^{er} semestre 2020.

Au 30 juin 2020, Escota est l'unique société consolidée selon la méthode de l'intégration globale et Axxès (entreprise associée) l'unique société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

C. Indicateurs financiers

Les effets de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les principaux indicateurs opérationnels sont commentés dans le rapport semestriel d'activité.

1. Information sectorielle

Le groupe ASF est géré comme un seul secteur d'activité, à savoir l'activité de gestion et d'exploitation de sections d'autoroutes concédées à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de mise à disposition de fibres optiques, des stations de télécommunications, d'emplacements de parking poids lourds).

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2020

Annexe aux comptes consolidés semestriels

2. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019	Variation 1 ^{er} semestre 2020 vs 1 ^{er} semestre 2019	Exercice 2019
Chiffre d'affaires péages	1 350,6	1 845,2	- 26,8 %	3 959,6
Redevances des installations commerciales	17,8	28,7	- 38,0 %	62,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	8,3	7,8	6,4 %	16,4
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 376,7	1 881,7	- 26,8 %	4 038,0
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	104,5	178,2	- 41,4 %	424,6
Chiffre d'affaires total	1 481,2	2 059,9	- 28,1 %	4 462,6

1^{er} semestre 2020

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2020
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	1 080,9	269,7	1 350,6
Redevances des installations commerciales	15,6	2,2	17,8
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	5,8	2,5	8,3
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 102,3	274,4	1 376,7
Répartition du Chiffre d'affaires	80,1 %	19,9 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	73,9	30,6	104,5
Chiffre d'affaires total	1 176,2	305,0	1 481,2

1^{er} semestre 2019

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2019
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	1 476,8	368,4	1 845,2
Redevances des installations commerciales	24,8	3,9	28,7
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	5,5	2,3	7,8
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 507,1	374,6	1 881,7
Répartition du Chiffre d'affaires	80,1 %	19,9 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	135,1	43,1	178,2
Chiffre d'affaires total	1 642,2	417,7	2 059,9

Exercice 2019

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires Exercice 2019
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	3 186,3	773,3	3 959,6
Redevances des installations commerciales	54,3	7,7	62,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	11,5	4,9	16,4
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 252,1	785,9	4 038,0
Répartition du Chiffre d'affaires	80,5 %	19,5 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	323,6	101,1	424,6
Chiffre d'affaires total	3 575,7	887,0	4 462,6

D. Principales composantes du compte de résultat

3. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019	Exercice 2019
Chiffre d'affaires⁽¹⁾	1 376,7	1 881,7	4 038,0
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	104,5	178,2	424,6
Chiffre d'affaires total	1 481,2	2 059,9	4 462,6
Produits des activités annexes ⁽²⁾	21,5	23,6	47,2
Achats consommés	(17,7)	(14,0)	(22,2)
Services extérieurs	(101,9)	(116,6)	(249,6)
Personnel intérimaire	(0,1)	(0,6)	(0,4)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(109,8)	(186,4)	(443,0)
Impôts et taxes	(147,7)	(197,6)	(537,9)
Charges de personnel	(142,1)	(148,8)	(302,5)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	0,5	(0,2)	65,2
Dotations aux amortissements	(390,6)	(376,2)	(755,7)
Dotations nettes aux provisions	(16,8)	3,0	(7,7)
Charges opérationnelles	(926,2)	(1 037,4)	(2 253,8)
Résultat opérationnel sur activité	576,5	1 046,1	2 256,0
% du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	41,9%	55,6%	55,9%
Paiements en actions (IFRS 2)	(2,3)	(2,7)	(15,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,1	0,1	0,1
Autres éléments opérationnels courants	(0,1)	0,2	0,2
Résultat opérationnel courant	574,2	1 043,7	2 240,7
Résultat opérationnel	574,2	1 043,7	2 240,7

⁽¹⁾ Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

⁽²⁾ Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises.

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la filiale du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Il exclut les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), les autres éléments opérationnels courants (incluant la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) ainsi que les éléments opérationnels non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité (ROPA) les charges IFRS 2 associées aux paiements en actions (plans d'épargne Groupe, actions de performance), la quote-part du Groupe dans les résultats des filiales consolidées par mise en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants, ceux-ci incluant notamment les produits et charges courants relatifs aux sociétés mises en équivalence ou aux sociétés non consolidées (produits financiers sur les prêts et avances actionnaires accordés par le Groupe à certaines de ses filiales, dividendes reçus des sociétés non consolidées notamment). Le résultat opérationnel courant est destiné à présenter la performance opérationnelle du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période.

4. Coût de l'endettement financier net

Au 1^{er} semestre 2020, le coût de l'endettement financier net s'élève à 70,4 millions d'euros, en diminution de 31,7 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2019 (102,1 millions d'euros).

Cette amélioration résulte notamment de la baisse du taux moyen liée aux refinancements réalisés à des taux inférieurs à ceux des emprunts venus à échéance.

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019
Passifs financiers évalués au coût amorti	(122,5)	(141,4)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		0,1
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	52,5	41,7
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(0,4)	(2,5)
Total coût de l'endettement financier net	(70,4)	(102,1)

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2020

Annexe aux comptes consolidés semestriels

5. Autres produits et charges financiers

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019
Coûts d'actualisation	7,3	(6,9)
Coûts d'emprunts immobilisés	2,3	4,2
Total autres produits et charges financiers	9,6	(2,7)

Les autres produits financiers comprennent les coûts d'actualisation des actifs et passifs à plus d'un an pour 7,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2020 (6,9 millions d'euros de charge au 1^{er} semestre 2019).

Ces coûts d'actualisation portent sur les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur d'un produit de 7,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2020 (charge de 6,0 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019) et des provisions pour avantages du personnel à hauteur d'une charge de 0,4 million d'euros au 1^{er} semestre 2020 (charge de 0,9 million d'euros au 1^{er} semestre 2019).

Ces produits intègrent également les coûts d'emprunts immobilisés pour 2,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2020 (4,2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019).

Suite à l'application de la norme IFRS 16 le Groupe calcule une charge financière associée aux biens pris en location. Cette charge est non significative sur les périodes 2020 et 2019.

6. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à 167,4 millions d'euros (307,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019).

Le taux effectif d'impôt (hors résultat des sociétés mises en équivalence) ressort à 32,6 % contre 32,4 % au 1^{er} semestre 2019 et 34,8 % au titre de l'exercice 2019.

7. Résultat par action

Le capital de la société est depuis 2002 composé de 230 978 001 actions. La société ne détient pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul au 1^{er} semestre 2020 comme au 1^{er} semestre 2019 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Le résultat par action au 1^{er} semestre 2020 s'élève à 1,497 euro (2,730 euros au 1^{er} semestre 2019).

E. Contrats de concession

8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

8.1 Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissement	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2019	22 034,2	629,8	(423,1)	22 240,9
Acquisitions de la période(*)	49,5	384,0	(5,7)	427,8
Sorties de la période	(0,5)			(0,5)
Autres mouvements	92,3	(91,1)	0,4	1,6
Au 31/12/2019	22 175,5	922,7	(428,4)	22 669,8
Acquisitions de la période(*)	21,9	84,9	(1,2)	105,6
Sorties de la période	(1,6)			(1,6)
Autres mouvements	576,9	(573,4)		3,5
Au 30/06/2020	22 772,7	434,2	(429,6)	22 777,3
Amortissements				
Au 01/01/2019	(11 211,6)	0,0	179,5	(11 032,1)
Amortissements de la période	(664,1)		11,4	(652,7)
Au 31/12/2019	(11 875,7)	0,0	190,9	(11 684,8)
Amortissements de la période	(345,4)		5,7	(339,7)
Au 30/06/2020	(12 221,1)	0,0	196,6	(12 024,5)
Valeur nette				
Au 01/01/2019	10 822,6	629,8	(243,6)	11 208,8
Au 31/12/2019	10 299,8	922,7	(237,5)	10 985,0
Au 30/06/2020	10 551,6	434,2	(233,0)	10 752,8

(*) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

Les investissements du 1^{er} semestre 2020 s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 103,3 millions d'euros (418,9 millions d'euros pour l'année 2019).

Les coûts d'emprunts du 1^{er} semestre 2020 incorporés dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 2,3 millions d'euros (8,9 millions d'euros pour l'année 2019).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 434,2 millions d'euros au 30 juin 2020 (dont 321,7 millions d'euros pour ASF et 112,5 millions d'euros pour Escota) à comparer aux 922,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 (dont 732,7 millions d'euros pour ASF et 190,0 millions d'euros pour Escota). Comme en 2019, les investissements de la période concernent notamment les travaux d'élargissement de sections des autoroutes A63 (Pays basque), A9/A61 (sud de Narbonne), A9 (Le Boulou), A52 (Est de Marseille) et des travaux sur de nouveaux diffuseurs.

8.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés ASF et Escota sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels, du Plan de Relance Autoroutier mis en œuvre au cours du second semestre 2015 et du nouveau Plan d'Investissement Autoroutier approuvé en 2018.

Elles ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées qui sont provisionnées (voir note 10.2 "Analyse des provisions courantes").

L'avancement des travaux au cours de l'exercice conduit à une diminution des engagements de 96,8 millions d'euros, les principaux investissements sont décrits dans la note 8.1 présentant les immobilisations incorporelles du domaine concédé du Groupe.

Ces investissements sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscriptions à de nouveaux emprunts bancaires ou tirage sur les lignes de crédit disponibles.

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2020

Annexe aux comptes consolidés semestriels

Les engagements correspondants s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
ASF	479,2	532,1
Escota	448,5	492,4
Total	927,7	1 024,5

Rapport annuel d'exécution

Les rapports annuels d'exécution, pour l'année 2019, des cahiers des charges de la concession et des contrats de plan des sociétés ASF et Escota ont été remis au mois de juin 2020 à la Direction des Infrastructures de Transport. Les sociétés satisfont à l'ensemble de leurs engagements.

F. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

9. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Avances et encours sur Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Droits d'usage des contrats de location		Total
				Droits d'usage des contrats de location immobilière	Droits d'usage des contrats de location mobilière	
Valeur brute^(*)						
Au 31/12/2019	2 295,6	51,9	(10,4)	2,4	10,3	2 349,8
Au 30/06/2020	2 307,6	43,5	(10,4)	2,3	11,7	2 354,7
Amortissements^(*)						
Au 31/12/2019	(1 891,6)		8,9	(0,5)	(3,5)	(1 886,7)
Au 30/06/2020	(1 925,7)	0,0	8,9	(0,8)	(5,4)	(1 923,0)
Valeur nette^(*)						
Au 31/12/2019	404,0	51,9	(1,5)	1,9	6,8	463,1
Au 30/06/2020	381,9	43,5	(1,5)	1,5	6,3	431,7

^(*) Retraité de l'application de l'interprétation IFRSIC publiée le 16 décembre 2019 précisant l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 43,5 millions d'euros au 30 juin 2020 (51,9 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Au 30 juin 2020, les droits d'usage des contrats de location s'élèvent à un montant total de 7,8 millions d'euros, à comparer à 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2019.

L'application de l'interprétation publiée le 16 décembre 2019 précisant les durées exécutoires des contrats de location avec effet rétroactif au 1^{er} janvier a conduit le Groupe à ajuster les droits d'usage des contrats de location de 0,4 million d'euros.

10. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

10.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)		30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019	Variations 30/06/2020 – 31/12/2019	
					Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)		4,4	4,1	4,1	0,3	
Clients et autres débiteurs		295,8	366,2	349,3	(53,5)	
Autres actifs courants d'exploitation		200,0	196,2	193,6	6,4	
Stocks et créances d'exploitation	I	500,2	566,5	547,0	(46,8)	0,0
Fournisseurs		(106,2)	(102,9)	(122,5)	16,3	
Autres passifs courants d'exploitation		(417,1)	(402,5)	(453,7)	36,6	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(523,3)	(505,4)	(576,2)	52,9	0,0
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes)	I+II	(23,1)	61,1	(29,2)	6,1	0,0
Provisions courantes		(485,2)	(455,4)	(473,9)	(19,0)	7,7
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>		<i>(1,0)</i>	<i>(0,8)</i>	<i>(1,1)</i>	<i>(0,4)</i>	<i>0,5</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)		(508,3)	(394,3)	(503,1)	(12,9)	7,7

Dans le cadre de la crise de la Covid-19, le Groupe a effectué des travaux de revue de ses principes de provisionnement des créances clients. Ces analyses n'ont pas mis en exergue à ce stade de variation significative du risque de défaut des principaux clients.

10.2 Analyse des provisions courantes

Au 1^{er} semestre 2020 et en 2019, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2019	409,9	76,0	(51,5)	(8,4)	24,9	0,1	451,0
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	418,1	98,7	(54,2)	(9,2)			453,4
Autres risques courants	32,2	11,2	(4,0)	(20,0)			19,4
Reclassement part à moins d'un an	0,7					0,4	1,1
31/12/2019	451,0	109,9	(58,2)	(29,2)	0,0	0,4	473,9
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	453,4	37,6	(26,0)				465,0
Autres risques courants	19,4	1,2	(1,4)				19,2
Reclassement part à moins d'un an	1,1					(0,1)	1,0
30/06/2020	473,9	38,8	(27,4)	0,0	0,0	(0,1)	485,2

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Celles-ci sont principalement constituées pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés concernent ASF pour 376,2 millions d'euros au 30 juin 2020 (369,0 millions d'euros au 31 décembre 2019) et Escota pour 88,8 millions d'euros au 30 juin 2020 (84,4 millions d'euros au 31 décembre 2019). Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour autres risques rattachés à l'exploitation.

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2020

Annexe aux comptes consolidés semestriels

11. Provisions non courantes

Au cours du 1^{er} semestre 2020 et de l'exercice 2019, les provisions non courantes figurant au bilan (hors avantages du personnel) ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2019	0,5	25,2	0,0	(0,2)	(24,9)	(0,1)	0,5
Autres risques	1,2	0,4		(0,2)			1,4
Reclassement part à moins d'un an	(0,7)					(0,3)	(1,0)
31/12/2019	0,5	0,4	0,0	(0,2)	0,0	(0,3)	0,4
Autres risques	1,4						1,4
Reclassement part à moins d'un an	(1,0)						(1,0)
30/06/2020	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, (cf. note 24. " Note sur les litiges ").

Par ailleurs, les éventuelles provisions pour risques relatives à l'impôt sur les sociétés et entrant dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 23 " Incertitude relative aux traitements fiscaux ", seront désormais présentées au sein des autres dettes non courantes.

12. Dettes relatives aux contrats de location

Au 30 juin 2020, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 8,0 millions d'euros, dont 4,3 millions d'euros au titre de la part à plus d'un an et 3,7 millions d'euros au titre de la part à moins d'un an.

La variation nette enregistrée au titre de la période écoulée, soit - 0,9 million d'euros, se décompose comme suit :

- nouvelles dettes de location : 1,8 million d'euros ;
- remboursements des dettes de location : - 2,6 millions d'euros ;
- autres variations : - 0,1 million d'euros.

G. Données relatives aux participations du Groupe

13. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées

13.1 Variations de la période

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Valeur des titres en début de période	14,3	14,2
Part du Groupe dans les résultats de la période	0,1	0,1
Valeur des titres en fin de période	14,4	14,3

13.2 Informations financières agrégées

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 30 juin 2020 concernent la société Axxès.

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019
% de détention	42,9%	42,9%
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	148,5	204,8
Résultat net	0,1	0,1

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées à hauteur des engagements pris. Au 30 juin 2020 comme au 31 décembre 2019, aucune perte non reconnue au titre des entreprises associées n'existe.

14. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Titres de participation cotés	3,0	3,3
Instruments de capitaux propres	3,0	3,3
Actifs financiers évalués au coût amorti	15,0	15,0
Autres actifs financiers non courants	18,0	18,3

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres comprennent principalement les titres de participation des sociétés non consolidées. Au cours de la période, l'évolution des instruments de capitaux propres s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Début de la période	3,3	2,9
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	(0,3)	0,4
Fin de la période	3,0	3,3

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent principalement la participation des sociétés à l'effort de construction pour 15,0 millions d'euros.

Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste "Autres actifs financiers non courants" pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an est classée en "Autres actifs financiers courants" pour un montant de 0,6 million d'euros au 30 juin 2020 (0,6 million d'euros au 31 décembre 2019).

Au cours de la période, leur évolution s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Début de la période	15,0	13,1
Acquisitions de la période		2,6
Sorties de la période		(0,7)
Fin de la période	15,0	15,0

H. Capitaux propres

15. Informations relatives aux capitaux propres

15.1 Capital social

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions.

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2020

Annexe aux comptes consolidés semestriels

15.2 Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2020			31/12/2019		
	Part du Groupe	Minoritaires	Total	Part du Groupe	Minoritaires	Total
Coûts de couverture						
Réserve à l'ouverture	(0,7)	0,0	(0,7)	0,7	0,0	0,7
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I (0,2)	0,0	(0,2)	(0,7)	0,0	(0,7)
Couverture de flux de trésorerie et d'investissement net						
Réserve à l'ouverture	(28,7)	0,0	(28,7)	(56,9)	0,0	(56,9)
Autres variations de juste valeur de la période	(1,2)		(1,2)	2,5		2,5
Éléments de juste valeur constatés en résultat	4,1		4,1	25,6		25,6
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II (25,8)	0,0	(25,8)	(28,7)	0,0	(28,7)
Réserve brute totale avant effet d'impôt à la clôture (éléments pouvant être reclassés en résultat)	I+II (26,0)	0,0	(26,0)	(29,4)	0,0	(29,4)
Effet impôt associé	6,9		6,9	8,8		8,8
Réserve nette d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	III (19,1)	0,0	(19,1)	(20,6)	0,0	(20,6)
Instruments de capitaux propres						
Réserve à l'ouverture	0,0	0,0	0,0	(0,1)	0,0	(0,1)
Réserve nette d'impôt à la clôture	IV (0,2)	0,0	(0,2)	(0,0)	0,0	(0,0)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(34,0)	0,0	(34,0)	(22,5)	0,0	(22,5)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	6,4		6,4	(15,6)		(15,6)
Effet impôt associé	(1,8)		(1,8)	4,1		4,1
Réserve nette d'impôt à la clôture	V (29,4)	0,0	(29,4)	(34,0)	0,0	(34,0)
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	IV+V (29,6)	0,0	(29,6)	(34,0)	0,0	(34,0)
Total des opérations enregistrées directement en capitaux propres	III+IV+V (48,7)	0,0	(48,7)	(54,6)	0,0	(54,6)

Le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie concerne principalement les opérations relatives à la couverture du risque de taux, décrites en note 20.1.2 "Description des opérations de couverture" du rapport financier annuel consolidé 2019.

15.3 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent un montant de 0,7 million d'euros au 30 juin 2020 et concernent exclusivement ceux de la société Escota (tout comme au 30 juin et au 31 décembre 2019).

16. Dividendes

Les dividendes versés par ASF SA au titre des exercices 2019 et 2018 s'analysent de la façon suivante :

		2019	2018
Acompte sur dividende			
Montant (en millions d'euros)	I	438,9	385,8
Par action (en euros)		1,90	1,67
Solde du dividende distribué			
Montant (en millions d'euros)	II	896,2	734,5
Par action (en euros)		3,88	3,18
Dividende net global attribué à chaque action			
Montant (en millions d'euros)	I + II	1 335,1	1 120,3
Par action (en euros)		5,78	4,85

I. Financement et gestion des risques financiers

17. Données relatives à l'endettement financier net

Au 30 juin 2020, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 9,9 milliards d'euros, en augmentation de 605,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 (9,3 milliards d'euros). Il se décompose de la manière suivante :

Catégories comptables	(en millions d'euros)	30/06/2020			31/12/2019			
		Non courant	Courant ⁽¹⁾	Total	Non courant	Courant ⁽¹⁾	Total	
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	(9200,1)	(140,6)	(9340,7)	(9102,4)	(813,7)	(9916,1)	
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(1186,1)	(55,4)	(1241,5)	(523,3)	(55,5)	(578,8)	
	Dettes financières long terme⁽²⁾	(10 386,2)	(196,0)	(10 582,2)	(9 625,7)	(869,2)	(10 494,9)	
	Découverts bancaires		(0,1)	(0,1)				
	I – Dettes financières brutes	(10 386,2)	(196,1)	(10 582,3)	(9 625,7)	(869,2)	(10 494,9)	
	<i>dont : Incidence des couvertures de juste valeur</i>	<i>(592,0)</i>		<i>(592,0)</i>	<i>(495,1)</i>	<i>(6,3)</i>	<i>(501,4)</i>	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Équivalents de trésorerie		14,1	14,1		615,6	615,6	
	Disponibilités		13,7	13,7		9,2	9,2	
	II – Actifs financiers	0,0	27,8	27,8	0,0	624,8	624,8	
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(105,9)	(11,5)	(117,4)	(88,4)	(17,8)	(106,2)	
	Instruments dérivés actifs	661,7	65,0	726,7	547,7	88,7	636,4	
	III – Instruments dérivés	555,8	53,5	609,3	459,3	70,9	530,2	
Endettement financier net		I+II+III	(9 830,4)	(114,8)	(9 945,2)	(9 166,4)	(173,5)	(9 339,9)

⁽¹⁾ Part courante incluant les intérêts courus non échus.

⁽²⁾ Y compris la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en juste valeur des produits dérivés actifs (passifs) courants quelle que soit leur maturité.

Évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie	Réf.	Variations " non cash "				Réf.	Clôture
				Effets de change	Variations des justes valeurs	Autres variations	Total " non cash "		
Emprunts obligataires	(9102,4)	(0,8)	(3)	(1,3)	(96,9)	1,3	(96,9)	(4)	(9200,1)
Autres emprunts et dettes financières	(523,3)	(715,0)	(3)	(2,1)		54,3	52,2	(4)	(1 186,1)
Dettes financières courantes	(869,2)	706,0			6,3	(39,2)	(32,9)		(196,1)
<i>dont part à moins d'un an des dettes long terme</i>	<i>(869,2)</i>	<i>706,1</i>	<i>(3)</i>		<i>6,3</i>	<i>(39,2)</i>	<i>(32,9)</i>	<i>(4)</i>	<i>(196,0)</i>
<i>dont découverts bancaires</i>		<i>(0,1)</i>	<i>(1)</i>					<i>(1)</i>	<i>(0,1)</i>
Disponibilités et équivalents de trésorerie	624,8	(597,0)	(1)					(1)	27,8
Instruments dérivés nets et autres	530,2	(1,1)		3,4	89,5	(12,7)	80,2		609,3
<i>dont juste valeur des instruments dérivés et autres</i>	<i>450,4</i>	<i>(1,1)</i>	<i>(2)</i>	<i>3,4</i>	<i>89,5</i>	<i>1,1</i>	<i>94,0</i>	<i>(4)</i>	<i>543,3</i>
<i>dont ICNE sur instruments dérivés</i>	<i>79,8</i>		<i>(4)</i>			<i>(13,8)</i>	<i>(13,8)</i>	<i>(4)</i>	<i>66,0</i>
Endettement financier net	(9 339,9)	(607,9)	(5)	0,0	(1,1)	3,7	2,6	(5)	(9 945,2)

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Réf.	30/06/2020
Variation de la trésorerie nette	(1)	(597,1)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres	(2)	(1,1)
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	(9,7)
Autres variations	(4)	2,6
Variation de l'endettement financier net	(5)	(605,3)

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2020

Annexe aux comptes consolidés semestriels

17.1 Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme s'élevaient à 10,6 milliards d'euros au 30 juin 2020 en hausse de 87,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 (10,5 milliards d'euros).

Au 30 juin 2020, le Groupe a utilisé sa ligne de crédit avec VINCI à hauteur de 715,0 millions d'euros.

Par ailleurs, l'emprunt Castor obligataire a fait l'objet de nouvelles émissions pour 0,8 million d'euros.

Les principaux remboursements de dettes intervenus au cours du 1^{er} semestre 2020 concernent :

- un emprunt obligataire pour un montant de 650,0 millions d'euros en avril ;
- des emprunts BEI pour 56,1 millions d'euros.

Échéancier des dettes financières

Au 30 juin 2020, la maturité moyenne de la dette financière à moyen/long terme du Groupe est de 5,9 ans contre 6,1 ans au 31 décembre 2019.

17.2 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Au 30 juin 2020, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

Agence	Notation		
	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	A-	Stable	A2
Moody's	A3	Stable	P1

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers.

Dans le contexte de la crise de la Covid-19, le Groupe a porté une attention particulière aux contrats de financement qui pourraient présenter à court ou moyen terme des risques de non-respect des ratios financiers et notamment au 30 juin 2020.

Les ratios financiers exigés sont respectés au 30 juin 2020.

18. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Au 30 juin 2020, le Groupe dispose d'un montant de 1,8 milliard d'euros de ressources disponibles, dont 27,7 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 1,8 milliard d'euros constitués d'une ligne de crédit à moyen terme confirmée disponible.

18.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Équivalents de trésorerie	14,1	615,6
Compte courant de trésorerie	14,1	615,6
Disponibilités	13,7	9,2
Découverts bancaires	(0,1)	0,0
Trésorerie nette gérée	27,7	624,8

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque faible sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement à travers un *reporting* détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

18.2 Lignes de crédit revolver

ASF dispose d'une ligne de crédit revolver interne avec VINCI pour un montant de 2,5 milliards d'euros dont l'échéance est en novembre 2023. Les montants autorisés, utilisés et le profil de maturité de la ligne de crédit revolver d'ASF au 30 juin 2020 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Utilisation au 30/06/2020	Autorisation au 30/06/2020	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Ligne de crédit VINCI	715,0	2 500,0		2 500,0	

19. Informations relatives à la gestion des risques financiers

La politique et les procédures de gestion des risques financiers définies par le Groupe sont identiques à celles décrites en note 20. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel consolidé 2019.

Les principaux risques (risques de taux d'intérêt, risques de change et risques de crédit et de contrepartie) sont décrits respectivement aux paragraphes 20.1, 20.2 et 20.3 du rapport financier annuel consolidé 2019.

Dans le contexte de la crise de la Covid-19, le groupe ASF a procédé à une analyse attentive de ses relations couvertures afin de s'assurer que les flux couverts restaient hautement probables. Le groupe ASF n'anticipe pas de décalage ou de modification des flux couverts relatifs à ses financements.

De plus, le groupe ASF a renforcé l'analyse de son profil de trésorerie.

Dans le cadre de sa gestion du risque de crédit, des limites d'exposition par contrepartie basées sur leur *rating* sont définies et permettent au groupe ASF de limiter son risque.

20. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au cours du 1^{er} semestre 2020.

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

30/06/2020 (en millions d'euros)	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur			
	Dérivés à la juste valeur par résultat ⁽⁴⁾	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Instruments de capitaux propres				3,0			3,0	3,0			3,0
Actifs financiers au coût amorti					15,0		15,0		15,0		15,0
I – Actifs financiers non courants⁽²⁾	0,0	0,0	0,0	3,0	15,0	0,0	18,0	3,0	15,0	0,0	18,0
II – Instruments dérivés actifs	(5,3)	732,0					726,7		726,7		726,7
Équivalents de trésorerie			14,1				14,1	14,1 ⁽³⁾			14,1
Disponibilités			13,7				13,7	13,7			13,7
III – Actifs financiers courants	0,0	0,0	27,8	0,0	0,0	0,0	27,8	27,8	0,0	0,0	27,8
Total actif	(5,3)	732,0	27,8	3,0	15,0	0,0	772,5	30,8	741,7	0,0	772,5
Emprunts obligataires						(9340,7)	(9340,7)	(9257,4)	(338,6)		(9596,0)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(1241,5)	(1241,5)		(1260,8)		(1260,8)
IV – Dettes financières à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(10582,2)	(10582,2)	(9257,4)	(1599,4)	0,0	(10856,8)
V – Instruments dérivés passifs	0,0	(117,4)					(117,4)		(117,4)		(117,4)
Découverts bancaires			(0,1)				(0,1)	(0,1)			(0,1)
VI – Passifs financiers courants	0,0	0,0	(0,1)	0,0	0,0	0,0	(0,1)	(0,1)	0,0	0,0	(0,1)
Total passif	0,0	(117,4)	(0,1)	0,0	0,0	(10582,2)	(10699,7)	(9257,5)	(1716,8)	0,0	(10974,3)
Total	(5,3)	614,6	27,7	3,0	15,0	(10582,2)	(9927,2)	(9226,7)	(975,1)	0,0	(10201,8)

⁽¹⁾ Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

⁽²⁾ Voir note 14. "Autres actifs financiers non courants".

⁽³⁾ Principalement composés d'un compte courant de trésorerie.

⁽⁴⁾ Dont CVA-DVA des instruments de couvertures.

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2020

Annexe aux comptes consolidés semestriels

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2019 selon les catégories définies par IFRS 9 :

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur			
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec des paramètres non observables	
										paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Instruments de capitaux propres				3,3			3,3	3,3			3,3
Actifs financiers au coût amorti					15,0		15,0		15,0		15,0
I – Actifs financiers non courants⁽²⁾	0,0	0,0	0,0	3,3	15,0	0,0	18,3	3,3	15,0	0,0	18,3
II – Instruments dérivés actifs	0,0	636,4					636,4		636,4		636,4
Équivalents de trésorerie			615,6				615,6	615,6 ⁽³⁾			615,6
Disponibilités			9,2				9,2	9,2			9,2
III – Actifs financiers courants	0,0	0,0	624,8	0,0	0,0	0,0	624,8	624,8	0,0	0,0	624,8
Total actif	0,0	636,4	624,8	3,3	15,0	0,0	1 279,5	628,1	651,4	0,0	1 279,5
Emprunts obligataires						(9 916,1)	(9 916,1)	(10 017,2)	(329,5)		(10 346,7)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(578,8)	(578,8)		(596,4)		(596,4)
IV – Dettes financières à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(10 494,9)	(10 494,9)	(10 017,2)	(925,9)	0,0	(10 943,1)
V – Instruments dérivés passifs	0,0	(106,2)					(106,2)		(106,2)		(106,2)
VI – Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	0,0	(106,2)	0,0	0,0	0,0	(10 494,9)	(10 601,1)	(10 017,2)	(1 032,1)	0,0	(11 049,3)
Total	0,0	530,2	624,8	3,3	15,0	(10 494,9)	(9 321,6)	(9 389,1)	(380,7)	0,0	(9 769,8)

⁽¹⁾ Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

⁽²⁾ Voir note 14. "Autres actifs financiers non courants".

⁽³⁾ Principalement composés d'un compte courant de trésorerie.

J. Avantages du personnel et paiements en actions

21. Provisions pour avantages du personnel

21.1 Provisions pour engagements de retraite

Au 30 juin 2020, les provisions pour engagements de retraite s'élevaient à 113,7 millions d'euros, dont 108,1 millions d'euros à plus d'un an (121,8 millions d'euros au 31 décembre 2019, dont 115,8 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire. La variation constatée au cours de la période s'explique principalement par la comptabilisation des écarts actuariels dus au changement du taux d'actualisation pour - 6,5 millions d'euros et des produits (nets de charges comptabilisées) d'un montant de - 1,7 million d'euros.

La part à moins d'un an de ces provisions (5,5 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2019) est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation. Le détail des avantages dont bénéficient les salariés du Groupe est présenté en note 22.1 " Provisions pour engagements de retraite " du rapport financier annuel consolidé 2019.

La charge comptabilisée au 1^{er} semestre 2020 au titre des engagements de retraite est égale à 50 % de la charge projetée pour l'exercice 2020 déterminée sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2019 conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

Le détail des avantages dont bénéficient les salariés du Groupe est présenté en note 22.1 " Provisions pour engagements de retraite " du rapport financier annuel consolidé 2019.

21.2 Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et les Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS). Au 30 juin 2020, ces provisions s'élevaient à 4,6 millions d'euros (dont 2,9 millions d'euros à plus d'un an) à comparer à 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 (dont 3,2 millions d'euros à plus d'un an).

22. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 2,3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2020 (2,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019), dont 2,3 millions d'euros au titre des plans d'actions de performance (2,6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019) et une charge nulle au titre des plans d'épargne salariale (0,1 million d'euros au 1^{er} semestre 2019).

Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du groupe ASF

Depuis l'acquisition du groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient du plan d'épargne Groupe octroyé par la société mère VINCI et certains salariés d'options de souscription d'actions, et/ou de plans d'actions de performance et/ou de plans d'incitation à long terme.

22.1 Actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

La charge relative aux actions de performance a été évaluée à 2,3 millions d'euros au 30 juin 2020 (2,6 millions d'euros au 30 juin 2019).

Le Conseil d'administration de VINCI du 4 février 2020 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe 92,10 % des actions de performance du plan 2017. En effet, il a été constaté que le critère de performance externe n'était pas atteint à 100 % ; le critère de performance interne (comptant pour 80 % de l'allocation) était, quant à lui, rempli à 100 %.

Le Conseil d'administration de VINCI du 9 avril 2020 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance qui consiste en l'attribution à des collaborateurs d'une allocation conditionnelle de performance. Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

22.2 Plan d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse précédant le prix de souscription fixé par le Conseil d'administration.

Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Aucun nouveau plan n'a été proposé aux salariés sur le premier semestre 2020. La charge relative au plan d'épargne Groupe est nulle au 30 juin 2020 contre 0,1 million d'euros au 30 juin 2019.

K. Autres notes

23. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés du périmètre du groupe VINCI.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

Il n'y a pas eu, au cours du 1^{er} semestre 2020, de modification significative de la nature des transactions effectuées par le Groupe avec ses parties liées par rapport au 31 décembre 2019. Ces dernières sont mentionnées en note 14.3 " Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées " et en note 24. " Transactions avec les parties liées " du rapport financier annuel consolidé 2019.

24. Note sur les litiges

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, est assurée par la Direction Juridique.

Le groupe ASF est partie à un certain nombre de litiges dans le cadre de ses activités. À la connaissance de la société ASF, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du groupe ASF. En outre, les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant et compte tenu des couvertures d'assurance, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

25. Événements postérieurs à la clôture

25.1 Acompte sur dividende

Le Conseil d'administration s'est réuni le 24 juillet 2020 pour arrêter les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2020. Il a également décidé, compte tenu de la situation exceptionnelle, de ne pas verser d'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020 en cours. Cette décision ne préjuge pas de l'affectation du résultat de l'exercice 2020 qui sera proposée par le Conseil d'administration lors de l'examen des comptes annuels.

25.2 Autres événements postérieurs à la clôture

Entre le 30 juin 2020 et la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 24 juillet 2020, le Groupe n'a pas connu d'événement justifiant d'être mentionné au titre des "Événements postérieurs à la clôture".

L. Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2020

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
France

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex
France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Société Anonyme

Siège social : 12, rue Louis Blériot
92506 Rueil-Malmaison Cedex

Capital social : 29 343 640,56 euros

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2020

Période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Autoroutes du Sud de la France, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration le 24 juillet 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 24 juillet 2020 commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 24 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bertrand Baloche

Deloitte & Associés

Frédéric Souliard

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Karine Dupré

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

Responsable du rapport financier semestriel

Olivier Stern, Directeur Financier d'ASF SA

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

"J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés semestriels résumés présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité du premier semestre (figurant en pages 3 à 10) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice."

Rueil-Malmaison, le 24 juillet 2020

Olivier Stern

Directeur Financier

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

Crédit photo : A9 Secteur Rivesaltes – Photothèque VINCI Autoroutes / Jean-Philippe Moulet
RCS ASF Nanterre 572 139 996

ASF

Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com